



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

**Relevé de décisions de l'Assemblée générale
du vendredi 14 juin 2024**

Point 4 de l'ordre du jour :

Objet : Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 11 décembre 2023

| | Membre(s) | Nombre de voix |
|--|------------------|-----------------------|
| Présents : | 11 | 35 |
| Absent(s) ayant donné procuration : | 9 | 29 |
| Total : | 20 | 64 |

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 11 décembre 2023

Document transmis aux membres de l'assemblée générale.

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale adopte à l'unanimité le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 décembre 2023.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 |
| Présents : | 11 |
| Représentés : | 9 |
| Nombre de voix pour : | 64 |
| Nombre de voix contre : | 0 |
| Nombre d'abstentions : | 0 |

Fait le 2 juillet 2024

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

**Relevé de décisions de l'Assemblée générale
du vendredi 14 juin 2024**

Point 5 : Adoption du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023

Point 5.1 – Adoption du compte de gestion 2023

| | Membre(s) | Nombre de voix |
|--|------------------|-----------------------|
| Présents : | 11 | 35 |
| Absent(s) ayant donné procuration : | 9 | 29 |
| Total : | 20 | 64 |

Après avoir entendu la présentation, par M. Pascal CLAUSS, comptable du groupement, Payeur Régional, du compte de gestion pour l'exercice 2023 du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe.

Compte de gestion de l'exercice 2023

Document transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'approuver le Compte de Gestion 2023 établi par M. le Comptable du groupement, qui est en tout point conforme au Compte Administratif 2023 du groupement.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 |
| Présents : | 11 |
| Représentés : | 9 |
| Nombre de voix pour : | 64 |
| Nombre de voix contre : | 0 |
| Nombre d'abstentions : | 0 |

Fait le 2 juillet 2024

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 14 juin 2024

Point 5 : Adoption du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023

Point 5.2 – Adoption du compte administratif 2023

| | Membre(s) | Nombre de voix |
|--|-----------|----------------|
| Présents : | 11 | 35 |
| Absent(s) ayant donné procuration : | 9 | 29 |
| Total : | 20 | 64 |

Après avoir entendu le rapport de l'ordonnateur du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe concernant le Compte Administratif pour l'exercice 2023.

Compte administratif pour l'exercice 2023

Documents transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale, hors de la présence de l'ordonnatrice du groupement, à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif pour l'exercice 2023 du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe, arrêté comme suit :
 - o Dépenses de fonctionnement 2023 : 90 435,30 euros
 - o Recettes de fonctionnement 2023 : 288 000 euros
 - o Excédent de fonctionnement courant 2023 : 197 564,70 euros
 - o Excédent de fonctionnement cumulé 2023 : 463 428,59 euros

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 |
| Présents : | 11 |
| Représentés : | 9 |
| Nombre de voix pour : | 64 |
| Nombre de voix contre : | 0 |
| Nombre d'abstentions : | 0 |

Fait le 2 juillet 2024

La Présidente :

Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 14 juin 2024

Point 5 : Adoption du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023

Point 5.3 – Affectation du résultat de l'exercice 2023

| | Membre(s) | Nombre de voix |
|--|-----------|----------------|
| Présents : | 11 | 35 |
| Absent(s) ayant donné procuration : | 9 | 29 |
| Total : | 20 | 64 |

A la clôture de l'exercice 2023, la section de fonctionnement présente un résultat positif de 197 564,70 euros. S'agissant du deuxième exercice d'activité du GIP, il y a lieu de reprendre le résultat de l'exercice précédent. Compte tenu de la reprise des excédents de fonctionnement de l'exercice précédent qui présente un solde positif de 265 863,89 euros, le résultat cumulé de la section de fonctionnement fait donc apparaître un excédent de 463 428,59 euros

Aucune opération n'ayant été réalisée en section d'investissement, il n'y a pas de résultat à constater.

Compte tenu de l'absence de déficit d'investissement à couvrir, il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 463 428,59 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement (002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

L'assemblée générale, hors de la présence de l'ordonnatrice du groupement, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 463 428,59 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement (002 « Résultat de fonctionnement reporté »).

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 |
| Présents : | 11 |
| Représentés : | 9 |
| Nombre de voix pour : | 64 |
| Nombre de voix contre : | 0 |
| Nombre d'abstentions : | 0 |

Fait le 2 juillet 2024

La Présidente :





Groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe

Relevé de décisions de l'Assemblée générale du vendredi 14 juin 2024

Point 6 de l'ordre du jour : Budget supplémentaire pour l'exercice 2024

| | Membre(s) | Nombre de voix |
|--|-----------|----------------|
| Présents : | 11 | 35 |
| Absent(s) ayant donné procuration : | 9 | 29 |
| Total : | 20 | 64 |

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- l'instruction budgétaire et comptable M57 dans sa version en vigueur ;
- les délibérations du groupement d'intérêt public en date du 14 juin 2024 approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2023 ;
- la délibération du groupement d'intérêt public en date du 14 juin 2024 portant affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

Budget supplémentaire 2024 : Documents transmis aux membres de l'assemblée générale

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés.

Décision :

Les membres de l'assemblée générale adoptent à l'unanimité le budget supplémentaire pour l'exercice 2024.

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 |
| Présents : | 11 |
| Représentés : | 9 |
| Nombre de voix pour : | 64 |
| Nombre de voix contre : | 0 |
| Nombre d'abstentions : | 0 |

Fait le 2 juillet 2024

La Présidente :



Groupement d'intérêt public Grand Est-Europe
Relevé de décisions de l'Assemblée générale
du vendredi 14 juin 2024

Point 7 de l'ordre du jour :

Objet : Renouvellement d'un poste de vice-président au sein du bureau de Grand Est-Europe

| | Membre(s) | Nombre de voix |
|--|------------------|-----------------------|
| Présents : | 11 | 35 |
| Absent(s) ayant donné procuration : | 9 | 29 |
| Total : | 20 | 64 |

Vu l'article 16 de la convention constitutive, l'assemblée générale élit en son sein, quatre vice-présidents, pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Vu la désignation de M. Arnaud ROBINET, en remplacement de Mme Catherine VAUTRIN, jusqu'alors Vice-présidente du Bureau de Grand Est-Europe, en tant que représentant titulaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims au sein de l'assemblée générale de Grand Est-Europe ;

Vu la déclaration de candidature suivante de :

- M. Arnaud ROBINET, Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims

L'assemblée générale se prononce à la majorité simple des membres présents et représentés sur la succession de M. Catherine VAUTRIN au Bureau pour la durée restante du mandat de 3 ans, soit pour la période de juin à décembre 2024.

Décision :

Les membres de l'assemblée générale élisent au poste de vice-président du groupement d'intérêt public Maison Grand Est-Europe :

- M. Arnaud ROBINET, Président de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Résultat du vote :

| | |
|-------------------------|----|
| Nombre de votants : | 20 |
| Présents : | 11 |
| Représentés : | 9 |
| Nombre de voix pour : | 64 |
| Nombre de voix contre : | 0 |
| Nombre d'abstentions : | 0 |

Fait le 2 juillet 2024

La Présidente :